

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR : **Ourthe Passion Moto Verte - OPMV**

ADRESSE DU CLUB : **24 Bémont 4590 Ouffet**

Téléphone : GSM : **0495/66.67.34** E-Mail : **marccollet@voo.be**

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE :

Boucles du Néblon 2022.

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le **18/09/2022** un **ENDURO EUROPEEN**
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : **VIROUX ALAIN**

ADJOINTS : **ROSIER CORINNE, BERTRAND THIERRY, LAHAYE MICHEL, DIERCKX FRANS, RENE SPRUMONT, SYLVIE WAFFLART, ANTOINE BERTRAND.**

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : **COLLET MARC** TEL: **0495/66.67.34**

COLLEGE TECHNIQUE : **ADELIN NAESSENS, ANDRE PIGEON, PATRICK ROELS, LIONEL PIGEON**

CHRONOMETRAGE : **RIS TIMING**

RESPONSABLE MEDICAL

:

SERVICE MEDICAL : **ACS La Hulpe**

Communications urgentes le jour de l'épreuve

:

Nom : **ROBERT DIDIER** GSM : **0479/58.93.85** E-mail:

- Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : **Plaine du Doyard N66 rue du village** à partir de : **07h30**

- Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à **09h30**

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**
 La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	Longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	45km	6	75'	2	07h30	09h30
ESPOIRS	45km	5	75'	2	07h40	09h40
NATION.	45km	5	75'	2	07h50	09h50
JUNIORS	45km	5	75'	2	08h00	10h00
GENTLEMEN	45km	5	75'	2	08h10	10h10
EXPERTS	45km	5	75'	2	08h20	10h20
RANDONNEURS - GIRLS - 50 cc MOTOS ANCIENNES ELECTRIQUES	45km	4	75'	2	08h30	10h30
YOUTH 125	7km	12 sp	360'	2	07h40	09h40
LOISIRS	38km	*	*	0	09h00	10h00

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à **80 €** pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de **10 €** par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : **90 EUR.** Date limite d'inscription : **20/05/2021**

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 € (Voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le : **15/05/2022**

Le secrétaire de Course : **COLLET MARC**

Le Commissaire d'organisation : **COLLET MARC**

Approuvé le

Le Directeur de course :